

9

AMBASSADE DE LA  
Mission Permanente  
auprès de l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et des autres  
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

## Conseil des droits de l'homme

### 19<sup>ème</sup> Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

#### Examen du rapport de l'Albanie

Déclaration de Son excellence  
Madame Nakpa POLO,  
Ambassadeur, Représentant Permanent

M. NARTEH-MESSAN  
Premier Secrétaire

Lundi, 28 avril 2014

14 h 30 – 18 h

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle de l'Albanie et remercie le Chef de délégation pour la qualité des informations contenues dans sa déclaration liminaire.

Le Togo note avec satisfaction que depuis le premier examen en 2010, le gouvernement et d'autres institutions indépendantes de l'Albanie ont pris des mesures et entrepris des activités visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en vue de mettre en oeuvre les recommandations acceptées.

D'une manière concrète, nous apprécions favorablement l'amélioration du cadre normatif et institutionnel ainsi que l'adoption et la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action dans les domaines tels que la discrimination, la protection des droits de l'enfant, les droits des femmes, l'égalité des sexes, l'éducation, les soins de santé etc...

En ce qui concerne particulièrement la lutte contre la discrimination, ma délégation relève malheureusement des faiblesses à la loi sur la protection contre toutes les formes de discrimination adoptée en 2010 notamment la non interdiction de la discrimination fondée sur la nationalité et l'absence de l'incrimination, de l'incitation à la discrimination.

A cet égard, ma délégation recommande à l'Albanie de prévenir de façon efficace les infractions à motivation raciale ou xénophobe, de mener des enquêtes et à traduire leurs auteurs en justice.

Je vous remercie !